

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Langon, le 9 février 2017

Madame,

Objet : NAO 2017

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire 2017, la CFDT vous présente plusieurs pistes de réflexion que nous évoquerons lors de la prochaine réunion du 10 février 2017 :

- ✓ une enveloppe globale ainsi répartie : 75% en AG et 25% en AI,
- ✓ une AG pour la Maîtrise Encadrement plutôt qu'un talon,
- ✓ une base de négociation avec une AG minimale de 1%,
- ✓ une revalorisation de la prime d'éloignement,
- ✓ Primes Sur Objectifs : programmer dans l'année un ou plusieurs points d'étape afin d'engager et de vérifier les différents moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs,
- ✓ une augmentation de la contribution patronale à la couverture sociale des salariés,
- ✓ Promotion interne : revenir aux dispositions de l'accord cadre C81 en ce qui concerne les augmentations individuelles garanties lors de changements de classe. Ces AI seront définies hors enveloppe comme vous l'avez acté lors de la 2^{ème} réunion NAO.
- ✓ Mise en place des médailles du travail vermeil (30 ans), Or (35 ans) et grande médaille d'Or (40 ans), avec pour chaque échelon, une prime à négocier, comme cela existe dans d'autres sociétés d'autoroutes,
- ✓ Une actualisation de la formule de calcul relative à la prime péage au regard de la nouvelle organisation de cette filière (télé opération),
- ✓ Une revalorisation de la prime de départ en retraite.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué syndical central

Copie : Pascal ROBY – DSCA